

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 5 décembre à 19h00

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Christine BURKI

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. FAVRAT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, D. SIMONEAU.

Absents : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir JY. BEUCHER, A. DROUX pouvoir P. CHARRIERE, M. SARTON pouvoir V. MOUCHET

Date de convocation du conseil municipal : 29/11/2022

Délibération N° 2022-12-03 : Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2023

Monsieur Le Maire expose que la phase 2 du projet de restructuration et réhabilitation thermique du groupe scolaire, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1.270.00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Dépenses de MO : - honoraires architecte	127.477,73 €
Dépenses d'investissement : - travaux	1.270.000,00 €
TOTAL	1.397.477,73 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Ressources (origine du financement)	Montant HT	Taux	Obtention du financement	
			Date de la demande	Date de la décision
ETAT DETR	698.738,865 €	50 %		
Conseil départemental CDAS 2020 CDAS 2021	89.000 € 100.000 €	14 %	24/02/2021 11/09/2020	29/11/2021 30/11/2020
Autres : AAP Syane rénovation énergétique des bâtiments publics	60.000 €	4%	20/05/2022	07/07/2022
TOTAL des subventions publiques	947.738,865 €	68%		
Autofinancement HT	449.738,865 €	32 %		
TOTAL GENERAL	1.397.477,73 €	100%		

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION	
<i>Années</i>	<i>Nature des travaux</i>
Date de l'engagement juridique de l'opération : Mars 2023	Signature du marché de travaux
Juillet 2023	Démarrage des travaux
Date d'achèvement de l'opération : Septembre 2024	Réception du bâtiment

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Vu la circulaire préfectorale d'appel à projets 2023 indiquant les modalités d'attribution de cette dotation ;

Vu le budget communal ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **Sollicite** une subvention au titre de la DETR 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance

La Secrétaire de Séance,
Christine BURKI



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

